Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 056-215602293-20260217-2026_16-DE

Délibération n°9
-
2026-16 | Compte-rendu des décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept du mois de février à 19h00, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint-Martin-sur-Oust, après convocation légale du 4 février 2026 et ordre du jour complémentaire du 12 février 2026, à la mairie, sous la présidence de Madame Marion LE POGAM, Maire.

Secrétaire de séance : Annie-Noëlle BURBAN

Nombre de membres du conseil	
En exercice	14
Présents	8
Votants	11

En présence de :
Marion LE POGAM, André BOUDART, Annie-Noëlle BURBAN, Kathy LEBRETON, Jacqueline MADOUASSE, Bernard WIMART, Michèle LECOMMANDOUX, Jacques DESIGNE.

Vote	
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Absent(s) :
Michel CHRISTOPHE, Bertrand HELLEU (pouvoir à André BOUDART), Hervé BURBAN (pouvoir à Marion LE POGAM), Yannick SENE (pouvoir à Annie-Noëlle BURBAN), Arnaud COUE, Karine CRETE.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

VU la délibération n° 2021-46 du 22 septembre 2021 relatives à la délégation de compétences accordée au maire par le conseil municipal conformément à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

VU le tableau des décisions prises par Madame le Maire annexé à la présente,

Le conseil municipal

➲ **PREND ACTE** des décisions prises par Madame le Maire par délégation du conseil municipal dont la liste est annexée à la présente délibération.

Fait et délibéré à Saint-Martin-sur-Oust, le 17 février 2026,

Le secrétaire de séance,
Annie-Noëlle BURBAN

Le Maire,
Marion LE POGAM

MAIRIE DE SAINT-MARTIN-SUR-OUST (MORBIHAN)

Mod. 540730 - 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 056-215602293-20260217-2026_16-DE

Liste des décisions n°2026-D004 à n°2026-D011 pour être annexée à la délibération n°2026-16 du 17 février 2026.

DATE	CHRONO	OBJET DE LA DECISION	L2122-22 CGCT DELEG	DOMAINE
14/01/2026	2026-D004	Renonciation DPU : bien situé avenue de la Libération cadastré section AB parcelles n°101 et 102	15	Droit de Préemption Urbain
16/01/2026	2026-D005	Location minipelle LOCARMOR	4	Marchés
15/01/206	2026-D006	Renonciation DPU : bien situé lieu-dit Le Pot cadastré section ZA parcelles n°15, 17, 18, 41, 42, 43, 44, 280, 35, 60, 33 et 39	15	Droit de Préemption Urbain
26/01/2026	2026-D007	Location nacelle LOCARMOR	4	Marchés
02/02/2026	2026-D008	Débroussaillage fossés talus 2026 COUP'NET	4	Marchés
28/01/2026	2026-D009	Renonciation DPU : bien situé lieu-dit La Plissonnais cadastré section ZN parcelle n°137	15	Droit de Préemption Urbain
30/01/2026	2026-D010	Renonciation DPU : bien situé lieu-dit Véret section ZP parcelle n°239	15	Droit de Préemption Urbain
09/02/2026	2026-D011	Contrôle aires de jeux et équipements sportifs CBR CONTRÔLE	4	Marchés